



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi le 3 juin 2019 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

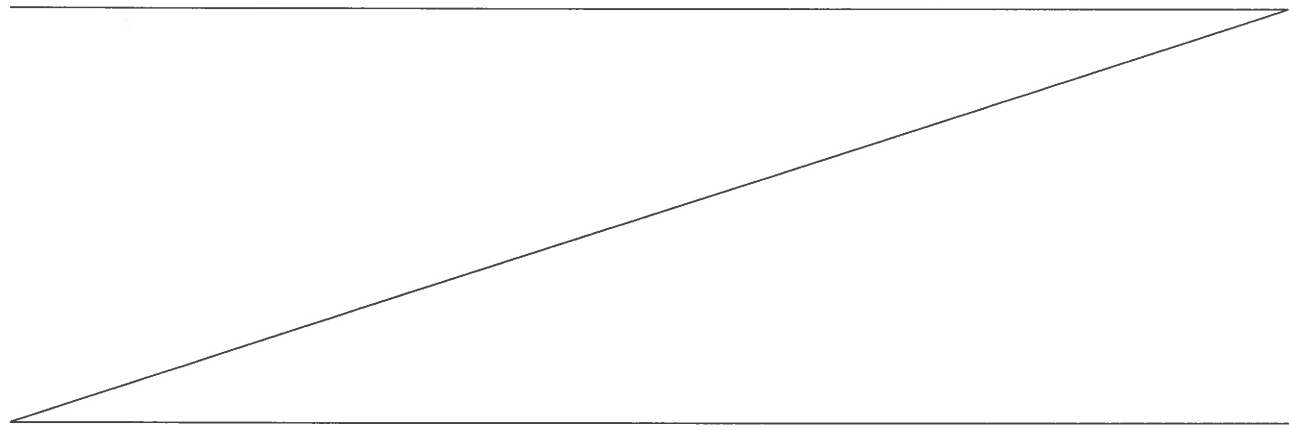
Nature et effets :

Demande numéro 2019-05-0001, faite le 14 mai 2019 par Dany Boulet, ayant pour effet :

D'autoriser la construction d'un pavillon secondaire d'une hauteur de 8,55 mètres avec un sous-sol. Alors que le règlement de zonage numéro 642 stipule une hauteur maximale de 6,1 mètres et interdit les sous-sols pour les pavillons secondaires.

Identification du site concerné : 1034, rue Bresse, lot numéro 5 285409
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.



DONNÉ àAscot Corner.....ce.....15^e....jour.....de mai.....
de l'an deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 15^e jour de mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mai 2019.

Directeur général et secrétaire-trésorier